



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
265, impasse des poulines - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 70 ou 71 06 07 99 36 85
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt cdgard](https://www.facebook.com/cgtcdgard)

Compte rendu CGT du F3SCT du 8 octobre 2024

Présents : Administration : 10 ; CGT : 8 pour 8 sièges ; CFDT 7 pour 7 sièges.

Lors de cette instance du mardi 08 octobre, il n'y avait qu'une seule question **pour avis et vote** posée par le Syndicat CGT :

La 2024-FSC4-AV-2

« En tant qu'élus FST, nous ne comprenons pas le refus à notre demande de diligenter une enquête administrative sur le fonctionnement du service SPQVT de par les éléments caractérisés dans ce service, à savoir l'importance du nombre d'arrêts maladie ainsi que les divers départs successifs en quelques mois, indicateurs de souffrance au travail et de mal-être des agents.

Nous réitérons donc notre demande, pour l'ouverture d'une enquête administrative, qui permettrait d'entendre les agents présents actuellement dans ce service, mais également ceux qui l'ont quitté au cours de ces deux dernières années »

En amont de l'instance, la CGT avait déjà sollicité l'administration à deux reprises par courriel afin de préserver une certaine discrétion, toutefois cette dernière a toujours répondu par la négative.

C'est pour cette raison que nous avons réitéré cette demande en instance :

« Pour la CGT, et en tant qu'élus F3SCT, il nous semble légitime de demander une enquête administrative. En effet, compte tenu de la réalité des faits signalés, à savoir l'importance des arrêts maladie, ainsi que les divers départs successifs en quelques mois de ce service, nous avons longuement réfléchi à cette demande d'enquête externe, qui permettrait une impartialité dans les témoignages des agents présents concernés ainsi que ceux qui l'ont quitté.

Nous considérons en tant qu'élus F3SCT, qu'il est primordial, compte tenu des différents clignotants de mal être et de souffrance dans ce service, d'en alerter l'instance F3SCT au travers de cette demande. Cela est de notre responsabilité.

Notre rôle est bien de contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Aussi nous réitérons notre demande, qu'une enquête administrative de ce service soit diligentée. »

Suite à notre intervention, l'administration s'est opposée fermement à notre demande d'enquête administrative, nous signifiant que notre démarche était « injuste » et « malveillante » et ne relevait pas de la « souffrance au travail ». Suite à cette réponse, l'administration s'est exonérée de toute responsabilité en nous projetant un diaporama sur la souffrance au travail et le harcèlement moral.

Pour la CGT nous regrettons qu'à nouveau le dialogue n'ait pas pu avoir lieu. La CGT est uniquement porte-parole d'agents ou d'anciens agents en souffrance dans ce même service. Nous reprecisons que nous n'avions aucune intention d'être malveillant, bien au contraire, nous avons été interpellées par les agents d'un service en difficulté.

Le président de l'instance Monsieur SERRE, Elu Conseiller départemental, nous précise que si les agents « qui sont en mal-être » ne souhaitent pas rencontrer les N+1+2 +3 +4, il est disposé à les recevoir : « ma porte reste ouverte » dixit ce dernier.

Vote :

Représentants de l'administration : Contre (10 voix)

Représentants du personnel : Pour CGT (8 voix), Contre CFDT (7 voix)

Points pour information

2024-FSC4-I1 Examens des fiches HS :

Concernant le CMS de Calvisson, le 29 octobre 2024 aura lieu une intervention du prestataire au sujet du capteur qualité de l'air et des trois purificateurs d'air. Il est prévu une information auprès des agents. De plus l'après midi même de l'instance, deux conseillers de prévention de la collectivité ont rendez-vous avec les agents.

Pour les autres fiches HS, les accidents de travail, de trajet, et les faits de violences externes déclarés, nous vous invitons à vous rapprocher de nous.

2024-FCS4-I2 Présentation des modalités de vidéosurveillance retenues pour le site du garage départemental (ancienne route d'Avignon) (Question CGT)

Les 5 anciennes caméras étaient obsolètes, avec très peu de mémoire. La nouvelle installation a pour objectif de dissuader les intrusions, en cas d'intrusion, permettre aux forces de l'ordre d'enquêter, assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour la caméra sur la zone de lavage, l'administration considère que cette zone n'est pas un poste de travail. La caméra a été installée parce que la clôture est moins haute et n'a pas vocation à surveiller les agents.

Les images enregistrées sont consultables uniquement par un agent référent du Service Atelier et Maintenance. Une directive interne sur la vidéo protection serait disponible sur intranet d'après l'administration. Le référent RGPD confirmera.

https://intranet.gard.fr/attachment/nouvelle-faq-20/dpt30_procedure-conformite_07_Videosurveillance-Videoprotection_v1.0.pdf?download=true

La CGT fait la remarque que pour limiter les intrusions la mise en place d'un portail automatique afin de tenir le site fermé devrait être la première étape avant la mise en place de caméra. Elle fait aussi

remarquer que les agents travaillant au parc n'ont pas été informés de la mise en place de ces caméras c'est pourquoi la CGT porte la question en instance pour obtenir les précisions.

Nous demandons également que le dispositif soit présenté aux agents travaillant sur le site.

2024-FSC4-I4 Concernant le collègue de Quissac, et suite à notre visite FSC, l'administration nous précise l'interdiction de mettre en place une glissière pour cause de réseaux souterrains, et envisage l'installation d'une glissière en béton armé. (GBA)

2024-FSC4-I6 Question de la CFDT, concernant le forfait mobilité durable :

Pour la CGT, nous orientons les agents qui nous interpellent vers le service concerné et intranet et n'avons aucun retour de difficultés rencontrées. Aussi nous considérons que les agents ont accès à leurs droits.